



Le gouvernement entreprend cette semaine une consultation sur la politique énergétique. Au cœur du débat, l'analyse des coûts de production et des prix de vente de l'électricité permet d'apercevoir certains résultats pervers de la politique actuelle. Ainsi 1) l'interfinancement nuit aux économies d'énergie par les consommateurs résidentiels et 2) l'exportation d'électricité est de loin plus payante que d'en vendre à des alumineries à un tarif basé sur le coût moyen.

>Les coûts de production

La division Production d'Hydro-Québec (HQP) fournit à sa division Distribution (HQD) 165 térawattheures (TWh) d'énergie au prix de 2,79 cents le kilowattheure (ϕ/kWh), tel que fixé par le gouvernement en vertu du concept d'électricité patrimoniale. Cette énergie équivaut environ à la consommation totale au Québec en 2004.

Pour répondre aux besoins additionnels (20 TWh dans dix ans), HQD procède à des appels d'offres visant à conclure des contrats d'approvisionnement. Toutefois, le gouvernement peut ordonner à Hydro-Québec de se procurer une quote-part de l'énergie dont elle a besoin à partir de « sources particulières d'approvisionnement » comme la filière éolienne, la co-génération, la biomasse et la petite hydraulique.

• Du côté de la **filière hydroélectrique**, le coût de revient des projets va continuer de grimper, Hydro-Québec ayant généralement déjà aménagé les meilleurs sites. Ainsi le coût de revient des projets contemporains comme Tournestouc, Péribonka et Eastmain (1 et 1A) se situe entre 3,6 et 5 cents le kWh.

Mais celui des grands projets futurs comme La Romaine (8 ϕ/kWh), voire Caniapiscou (12,5 ϕ/kWh) sera plus élevé. Il reste cependant quelques

exceptions de taille à cette tendance, dont Gull Island au Labrador (environ 5 ϕ/kWh) qui dépend d'une solution politico-financière avec Terre-Neuve.

• Avec un coût de revient se situant entre 6 et 7 ϕ/kWh , la **filière thermique** (représentée par la future centrale de co-génération à Bécancour et l'ex-projet de centrale au gaz du Suroît) fournit le prix de référence contemporain pour la production d'électricité, à l'échelle de l'Amérique du Nord. Cependant, le coût de revient des centrales thermiques est sujet aux fluctuations du prix du gaz.

• À 8,7 cents le kWh, le coût de revient de **l'énergie éolienne**, incluant le coût d'intégration au réseau (1,3 ϕ/kWh) et le service d'équilibrage (provisoirement fixé à 0,9 ϕ/kWh), est supérieur du tiers au prix de référence de 6,5 ϕ/kWh .

« Comme Hydro-Québec a l'obligation d'alimenter tout client établi au Québec, cette surconsommation entraîne un surinvestissement en infrastructures de production et de transport qui fait grimper le coût marginal de fourniture. »

>Les prix de vente

La tarification au coût moyen favorise la surconsommation

Si l'on ajoute le coût moyen de transport (1,4 ϕ/kWh) et de distribution (1,3 ϕ/kWh) au coût de fourniture actuel des nouveaux approvisionnements (6,5 ϕ/kWh) on arrive à un coût marginal total d'environ 9,2 ϕ/kWh . Or, les tarifs d'électricité (6,24 ϕ/kWh pour les clients résidentiels; 3,7 ϕ/kWh pour les grands consommateurs industriels) sont basés sur le coût moyen de production, lequel reflète celui du parc de production existant, déjà largement amorti.

Règle générale, la tarification au coût moyen encourage la surconsommation par rapport à la

LES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (suite)

quantité optimale sur le plan économique. Or, comme Hydro-Québec a l'obligation d'alimenter tout client établi au Québec, cette surconsommation entraîne un surinvestissement en infrastructures de production et de transport qui fait grimper le coût marginal.

L'interfinancement nuit aux économies d'énergie

Les tarifs exigés par Hydro-Québec à ses clients reflètent deux facteurs: le coût réel du service pour chaque catégorie de client et l'interfinancement entre celles-ci.

D'une part, il en coûte réellement moins, par kWh, pour alimenter un grand consommateur industriel (tarif L) qu'un client résidentiel (tarif D).

D'autre part, en dépit des hausses tarifaires en 2004, la politique d'interfinancement a pour effet de réduire le tarif D à un niveau tel que le revenu perçu de cette catégorie de clients ne couvre que 82% du revenu qui serait requis pour couvrir le coût du service.

« Dévaloriser l'électricité, c'est favoriser la surconsommation. Hydro-Québec se voit alors pressée de subventionner les comportements souhaités des consommateurs. Le coût de ces subventions est cependant refilé à l'ensemble des clients par l'entremise de hausses tarifaires. »

En contrepartie, les autres clients, comme les industries, les commerces et les institutions, doivent payer des tarifs permettant de percevoir entre 115% et 129% du revenu requis.

Cette forme de redistribution n'incite par les propriétaires d'immeubles à économiser de l'énergie, en installant des thermostats électroniques par exemple.

Dévaloriser l'électricité, c'est favoriser la surconsommation. Hydro-Québec se voit alors pressée de subventionner les comportements souhaités des consommateurs. Le coût de ces subventions est cependant refilé à l'ensemble des clients par l'entremise de hausses tarifaires.

Allouer l'électricité à une aluminerie ou l'exporter?

En juillet 2004, profitant de la demande de pointe dans le Nord-Est des États-Unis et de sa capacité à stocker l'énergie dans ses réservoirs, HQP a obtenu 9,5 ¢/kWh pour la vente de 0,8 TWh d'énergie.

En 2003, HQP a obtenu un prix moyen de 8 ¢/kWh pour ses ventes hors Québec. En revanche, HQD vend l'électricité au tarif industriel de 3,7 ¢/kWh en 2004.

La différence de 4,3 ¢/kWh entre ces deux prix équivaut au coût d'opportunité, pour Hydro-Québec et son actionnaire, de desservir la demande additionnelle provenant de certains grands consommateurs industriels.

Par exemple, l'aluminerie qu'ouvrira la société Alouette en 2005 à Sept-Îles consommera à elle seule 4,3 TWh par année. En supposant qu'Alouette paie le tarif industriel moyen et qu'HQP puisse écouler l'énergie consommée par cette usine sur les marchés hors Québec au prix moyen obtenu en 2003, cela représente un manque à gagner d'environ 188 millions \$ *chaque année*.

La société Alouette affirme que son projet aura créé 2500 emplois pendant les trois années de la construction ainsi que 340 emplois permanents par la suite(1). En définitive, cela représente donc une subvention implicite à la création d'emplois d'environ 500 000 \$ *par emploi, par année*.

1. http://www.alouette.qc.ca/p_construction.htm

Paul Daniel Muller est consultant en affaires publiques et chercheur associé à l'IEDM.

Pour renseignements et entrevues, veuillez contacter Patrick Leblanc, directeur des communications de l'IEDM

**Téléphone: (514) 273-0969
Courriel: pleblanc@iedm.org**

Principaux prix de l'électricité en cents par kilowattheure

